

DE LA COMMUNE DE SOUPROSSE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Séance du 07 Novembre 2011

L'an deux mille onze et le sept novembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS, Maire.

**Présents** : M.DUCOS Christian – Mmes LAPEYRE Colette – ALVES Cécile – MM. TAUZIA Philippe – CASTAINGS Jean Guy – JUSTES Christian – Mmes DARTIGUELONGUE Isabelle – DUCOURNAU Evelyne – MM. CALIOT Laurent – GAMARDES Fulbert – COMET Xavier – DUPERIER Ian - DARRIEUTORT Thierry - Mme GAYRAUD Géraldine - M. GUEHEL Dominique.

**Approbation du projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF**

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de SOUPROSSE d'une contenance de 40 ha 59 a 15 ca établi par l'Office National des Forêts pour la période 2012 – 2026 en vertu des dispositions de l'article L. 143-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Approuve le projet d'aménagement proposé par l'ONF pour la période 2012 – 2026.**

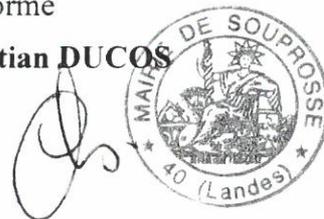
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Identifiant unique contôle de légalité :

040-214003097-2011107-07112011\_01-DE

Pour copie conforme

Le Maire, **Christian DUCOS**



Date de la convocation  
28-Oct-11

Date d'affichage  
28-Oct-11

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS  
AGENCE LNA - Site de Mont de Marsan

22 NOV. 2011

ARRIVEE

Objet de la délibération

Le Maire certifie que cet acte est exécutoire depuis :

➤ son dépôt en S/Préfecture le :

10-11-2011

➤ sa publication, notification le :

10-11-2011

Le Maire.